

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°13/SEPTEMBRE/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
23 septembre 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
1<sup>er</sup> octobre 2015

L'an deux mille quinze le trente septembre  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO (affaires n°01 à 15 et 17 à 20) - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Jean Luc BILLAUD - Édith LO PAT - Fred JULENON - Daniel FONTAINE - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON (affaires n°01 à 10) - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 10) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°03 à 20) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA (affaires n°01 à 12 et 14 à 20)

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Robert TUCO (affaire n°16) - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent BRENNUS - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON (affaires n°11 à 20) - Philippe ROBERT (affaires n°11 à 20) - Thérèse RICA (affaire n°13)

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Thierry BEAUVAL) - Camille BOMART - (procuration à Pascal PARISSÉ) - Marie Line TARTROU (procuration à Sophie VAYABOURY) - Christel VIRAPIN (procuration à Jocelyne DALELE) - Simone CASAS (procuration à Michèle MILHAU) - Marie Andrée LACROIX FAVEUR (procuration à Thérèse RICA) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°01 et 02 procuration à Erick FONTAINE)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Christophe ESPÉRANCE ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette dernière devant répondre dans un délai de deux mois à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740081-20150930-  
13SEPTEMBRE2015-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2015  
Date de réception préfecture : 01/10/2015

**AFFAIRE N° 13 : AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC - DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE DE POLLUTION DE VEHICULES HORS D'USAGE PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ ALDO RECYCLAGE RÉUNION**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande d'enregistrement d'une exploitation a été demandée par la société ALDO RECYCLAGE REUNION, *jointe en annexe n°07 de la note de synthèse, et jointe en annexe de la présente délibération*, en vue d'exploiter un centre de dépollution de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage sur le territoire de la Commune de la Possession.

La société ALDO RECYCLAGE REUNION (anciennement KHAN RECYCLAGE OI) exerce une activité de récupération des matériaux métalliques sur le site implanté à la ZAC Ravine à Marquet sur le territoire de la commune de La Possession.

La société ALDO RECYCLAGE REUNION poursuivra les activités sur le site implanté à la ZAC Ravine à Marquet, en développant son activité, au domaine de la dépollution et démontage de véhicule hors d'usage (VHU)

Vu l'avis de la commission Affaires Générales réunie en date du 21/09/2015 ;

**Le Conseil municipal,**  
après en avoir délibéré à **l'unanimité des suffrages exprimés,**

**émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un centre de dépollution de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage à La Possession.**

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Accuse de réception en préfecture  
974-219740081-20150930-  
13SEPTEMBRE2015-DE  
Date de dépôt en préfecture : 01/10/2015  
Date de réception préfecture : 01/10/2015